



**Les démarches à effectuer  
avant de venir vous inscrire sur Corte.**

**Descriptif des étapes de l'inscription administrative en  
Auditeur Libre**

## Avant de venir vous inscrire

- **Le pôle des inscriptions vous recevra uniquement sur rendez-vous**

Pour prendre un rendez-vous, n'oubliez pas de vous connecter sur l'application en ligne de cette page internet

- **Vous devez vous munir du formulaire d'inscription et des pièces jointes demandées**

Vérifiez bien que votre dossier est complet, prévoir un moyen de paiement également (espèces, chèque, CB)

## Étapes de l'inscription administrative

### Votre inscription administrative comportera 4 étapes successives

#### Étape 1 : Contrôle de la Sécurité Sociale

Cette première étape est obligatoire même si vous ne devez pas vous affilier à la Sécurité Sociale étudiante. Il s'agit d'établir un diagnostic de votre situation. En tant qu'auditeur libre vous n'êtes pas affiliable à la Sécurité Sociale étudiante puisque vous n'avez pas le statut étudiant.

#### Étape 2 : Contrôle administratif de votre dossier

Lors de cette étape, le pôle des inscriptions vérifie que votre dossier contient bien toutes les pièces demandées.

**Attention :** nous ne prenons pas en compte les documents présentés par le biais d'un Smartphone. Veillez donc à éditer l'intégralité des documents et justificatifs demandés avant votre venue.

#### Étape 3 : Paiement des droits d'inscription

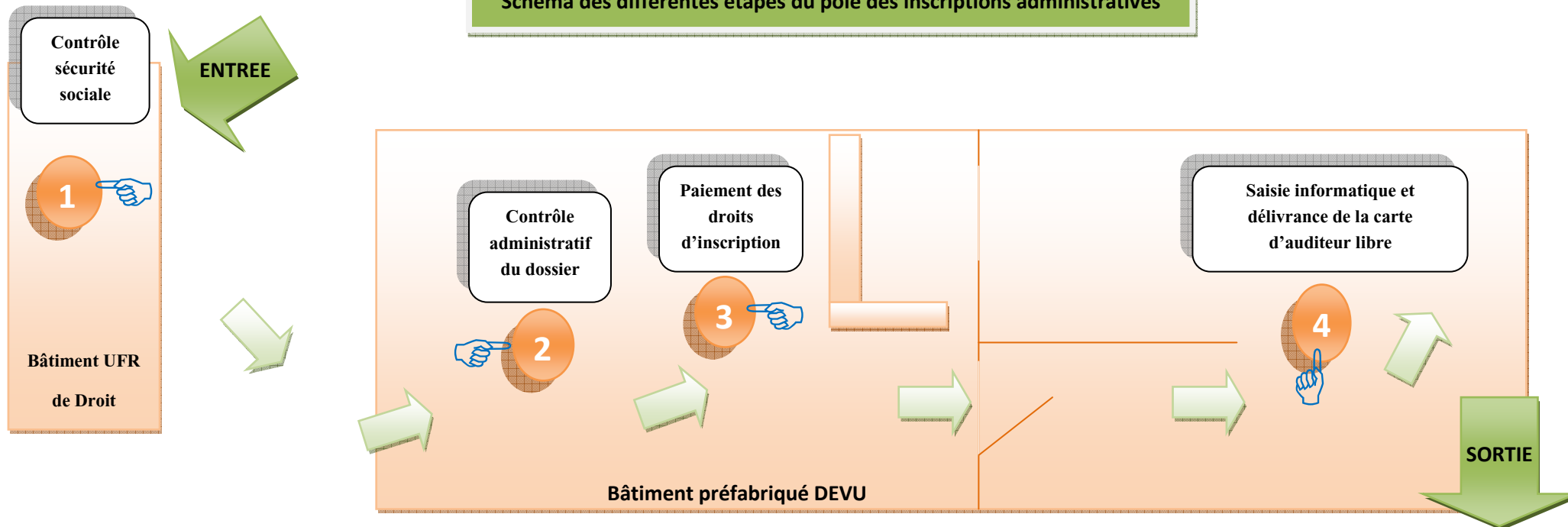
Le détail des tarifs des droits d'inscription sera disponible début juillet 2014 dans le document d'information intitulé « le paiement des droits d'inscription »

#### Étape 4 : Saisie informatique de votre inscription / Confection et délivrance de votre carte d'auditeur libre

Les informations renseignées dans votre formulaire d'inscription seront saisies dans un logiciel.

N'oubliez pas de fournir une photo d'identité.

## Schéma des différentes étapes du pôle des inscriptions administratives



Bâtiment de la Direction des Systèmes d'Information